

Annexe 4

Synthèse des travaux de l'atelier « Mission B » *Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme*

Membre titulaire : Avocats sans Frontières

Membre suppléant: Rencontre africaine pour la défense des Droits de l'Homme (RADDHO)

Les participants à l'atelier ont :

- dégagé quatre axes essentiels de collaboration entre l'O.I.F et la société civile
- émis un ensemble d'orientations et de recommandations pour le renforcement et la consolidation de la culture de la paix, de la démocratie et des droits humains qui se situent dans le prolongement des précédentes rencontres, notamment le *Forum de la société civile* organisé à Ouagadougou, en octobre 2004, dans l'environnement du X^{ème} Sommet de la Francophonie.

Les principales recommandations faites sont les suivantes :

1- Valoriser les engagements de la Déclaration de Bamako sur la scène internationale :

- mettre en place des mécanismes de consultation et de concertation entre les OING-OSC et l'O.I.F en vue d'assurer une présence plus effective de la Francophonie aux travaux de la *Commission des droits de l'Homme des Nations Unies*, de la *Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples*, de même que dans d'autres instances de l'*Union Africaine*, afin d'approfondir des thèmes ou des initiatives d'intérêt commun ; plus généralement, soutenir les ONG en vue d'accroître la participation francophone dans les instances internationales et régionales des droits de l'Homme ;
- inciter les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les principaux instruments juridiques internationaux et régionaux des droits de l'Homme (ratification du *Statut de Rome* instituant la *Cour Pénale Internationale*, Protocole additionnel africain relatif aux droits de la femme, etc.) ainsi qu'à lever toutes les réserves (notamment pour la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) ; soutenir ces Etats dans la présentation de leurs rapports périodiques sur l'application de ces textes ;
- appliquer et renforcer les mécanismes de sanctions prévus par la Déclaration de Bamako en cas de violation massive des droits de l'Homme, en particulier pour favoriser la lutte contre l'impunité ;
- abroger l'article 124 du Traité de Rome relatif à la suspension des poursuites pour crimes de guerre ;
- étendre les capacités de saisie des OING-OSC auprès des institutions judiciaires internationales, notamment la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (modifier l'article 34.6)
- promouvoir les pratiques positives des Etats en matière de droits humains.

2- Promouvoir une culture démocratique intériorisée et le respect effectif des droits de l'Homme, notamment par la sensibilisation et l'éducation :

- promouvoir l'éducation aux droits de l'Homme et à la démocratie par des moyens formels et non formels, en ciblant tous les segments de la société, en particulier les milieux ruraux ;
- consolider ces programmes à l'école, dans les lycées et à l'université de même que dans les ONG et les communautés de base ;
- inscrire la collaboration entre l'O.I.F et la société civile dans le cadre du Programme mondial pour les Droits de l'Homme ;
- créer un mécanisme institutionnel de collaboration entre les universités, les instituts de formation et les ONG de droits de l'Homme, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation à la démocratie, à la bonne gouvernance et à la paix ;
- exploiter le réseau francophone des radios rurales et renforcer la formation des journalistes en matière de droits de l'Homme et de démocratie.

3- Participer au Réseau d'information et de concertation de l'O.I.F pour la mise en œuvre du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes de la Délégation aux Droits de l'Homme et à la démocratie :

- par les rapports périodiques des ONG qui peuvent alimenter le site Internet de l'Observatoire de la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie, ainsi que par des communiqués, conférences de presse et autres formes de documents et par des échanges permanents sur leurs expériences en matière de droits humains, de démocratie et de construction de la paix ;
- renforcer la collaboration entre l'O.I.F et les ONG en vue de vérifier l'exactitude et la pertinence de la collecte et du traitement des informations partagées dans le cadre de l'Observatoire de l'OIF ;
- mieux définir les modalités de participation des ONG au Réseau d'information et de concertation, notamment sur une base thématique ;
- développer les mécanismes d'interpellation du Secrétaire général de l'O.I.F par la voie de communications, en s'appuyant en particulier sur les espaces de travail prévus sur le site de la DDHD ;
- valoriser les pratiques positives des Etats en matière des droits de l'Homme et de démocratie ;
- s'appuyer sur les OING-OSC pour des ONG de base agissant au plan national ;
- associer les jeunes communicateurs à la mise en œuvre de l'Observatoire de l'O.I.F.

4- Accompagner les processus de transition dans les pays en crise ou en sortie de crise, par la mise en place de mécanismes de médiation, de gestion, et de résolution de conflits ainsi que par l'observation électorale, en liaison avec la société civile :

- contribuer au développement de l'alerte précoce qui appelle forcément une réaction rapide des Etats et des organisations intergouvernementales ;
- s'impliquer dans la médiation et dans la résolution des conflits dans les pays en situation de crise ou de transition ainsi que dans la mise en œuvre de solutions telles que les commissions « paix, vérité et réconciliation » ;
- renforcer et soutenir le rôle de médiation des ONG travaillant dans le sens du dialogue politique et de la réconciliation nationale ;

- promouvoir les droits économiques sociaux et culturels et la lutte contre la pauvreté, dans le sens d'un rééquilibrage avec les droits civils et politiques.

(Pour mémoire Cf RSF - : prise de position de l'OIF sur le rôle des médias en Côte d'Ivoire)

Par ailleurs, plusieurs thèmes ou initiatives d'intérêt commun ont, émergé de l'ensemble des discussions pour faire l'objet d'une attention particulière dans le développement des relations entre la Conférence des OING-OSC et l'O.I.F au cours des deux prochaines années :

- promouvoir les droits des femmes et des jeunes et leur nécessaire implication dans les programmes de l'O.I.F ;
- développer la parité homme femme dans les instances de l'O.I.F ;
- favoriser l'expression des jeunes et le dialogue entre eux dans l'espace francophone ;
- respecter les droits des détenus et rechercher des peines alternatives à l'emprisonnement en vue d'améliorer les conditions de détention et de vie notamment celles des femmes et des jeunes ;
- soutenir le Rapporteur spécial de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples sur les prisons en Afrique ;
- contribuer à l'internationalisation de la liberté de la presse ;
- constituer un réseau d'OING-OSC francophones sur une base thématique en vue de développer des espaces de travail commun dans le cadre du site de la DDHD, de façon à assurer une meilleure efficacité dans le suivi du travail et des recommandations de l'atelier.